

Faculté des Sciences et Techniques

Mulhouse septembre 2008

Consignes liées à l'utilisation des ressources informatique de la FST

Il vous est rappelé qu'il est interdit de :

- Prêter son compte ;
- Télécharger des fichiers illégaux, des logiciels P2P, des jeux...
- Chercher à interférer, détourner... les systèmes mis à votre disposition
- Dégrader les ressources et infrastructures informatiques (côté software et physique)
- Débrancher les câbles réseaux des salles ou autres...
- Permettre l'utilisation des ressources informatiques de la FST à des personnes non autorisées...
- ...

Vous vous engagez à respecter et à mettre en application ces consignes, les consignes de la charte informatique ainsi que les lois sur l'informatique et les droits de déontologie régissant l'utilisation des nouvelles technologies multimédias et de l'Internet. Vous pouvez trouver une grande partie de ces lois et de vos droits sur :

- <http://www.cnil.fr> (Approfondir | Textes Officiels | Le texte de la loi)
- <http://netiquette.fr>
- <http://www.legalbiznext.com/droit> (La-Charte-Informatique-Quels)
- <http://www.vie-privee.org/liens/liens3.php>
-

Enfin vous certifiez avoir pris connaissance de l'onglet « Modifier mon profil » sous Moodle et que toute modification de ce dernier est de votre responsabilité (en particulier, la désactivation de l'adresse de courriel).